



Réunion Aménagement du Temps de Travail le 28 janvier 2016

La direction a convoqué les organisations syndicales dans le cadre de l'aménagement du temps de travail pour un **projet d'accord** :

► **Congés payés annuel :**

Réponse : Du lundi 1^{er} août au vendredi 26 août. Reprise le lundi 29 août. Pour ceux travaillant en VSD/SD, du vendredi 29 juillet au jeudi 25 août. Reprise le vendredi 26 août. Par contre, les services de la maintenance et finances devront positionner leurs 4 semaines de congés payés entre le 1^{er} mai et le 31 octobre.

La CGT a demandé une heure de sortie anticipée pour tous les salariés y compris ceux travaillant en poste de nuit. Nous avons demandé que le 15 août soit à disposition du salarié.

► **5^{ème} semaine de congés payés :**

Réponse : Pour les salariés travaillant en semaine, la 5^{ème} semaine débutera le vendredi 23 décembre après le travail. Reprise le lundi 2 janvier 2017. Pour les salariés en VSD/SD, la 5^{ème} semaine démarre le week-end du 25 décembre pour une reprise le vendredi 6 janvier.

► **Ponts du 6 mai (ascension), 15 juillet et 31 octobre :**

La CGT a demandé de ne pas tenir compte d'un pourcentage d'absentéisme

Réponse : La Direction propose une inversion des cycles RTT pour le 6 mai et le 15 juillet. Positionnement d'un jour de tradition (lendemain de Noël) le 31 octobre.

► **Journée de solidarité :**

CGT : Paiement de la journée de solidarité à la charge de l'employeur, sans que celle-ci soit travaillée.

Réponse : Non, elle ne sera pas prise en charge. Par contre, nous proposons de positionner le 15 août sur le lundi de Pentecôte (16 mai 2016) pour le personnel travaillant en semaine. Les salariés en VSD/SD viendront travailler le 5 mai (ascension) car ils ne bénéficient pas du 15 août.

La CGT s'est opposée à cette proposition de la Direction et a demandé que la journée soit prise en charge par l'employeur

► **RTT sur un jour férié :**

CGT : Paiement ou récupération d'un jour de RTT coïncidant sur un jour férié.

Réponse : Aucune réponse...La Direction ne s'est pas exprimée sur le sujet.

► **Chômage partiel :**

CGT : Nous demandons de connaître le positionnement des jours de chômage sur l'année 2016

Réponse : On ne peut pas les programmer.

Prochaine réunion vendredi 29 janvier 2016 à 10h.